#### MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET

#### **DIRECTION GENERALE DES DOUANES**



## REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

UNION - DISCIPLINE - TRAVAIL

# CIRCULAIRE Nº 2 3 5 7 7MFB/DGD du 0 6 MAI 2025

### (DIFFUSION GENERALE)

Objet : Habilitation au dédouanement des boissons alcooliques, des tabacs à fumer, des cigares et des cigarettes.

Réf: Circulaire n° 1713/MPMB/DGD du 16 avril 2015 portant conditions à remplir pour le dédouanement des boissons alcooliques, des tabacs à fumer, des cigares, des cigarettes et des allumettes.

J'ai l'honneur de porter à la connaissance de l'ensemble du service et des usagers que la liste des commissionnaires en Douane agréés, autorisés à dédouaner les boissons alcooliques titrant plus de 20 degrés, les tabacs à fumer, les cigares, des cigarettes et des allumettes, est étendue à la société Samuel International Transit et Associés, enregistrée au SYDAM World sous le n° 00503B.

La présente circulaire est d'application immédiate et toute difficulté y afférente me sera signalée d'urgence.

Ampliations:

- MFB/Cab
- CGECI
- UGECI
- **FINSCI**
- OCOD
- OIC
- GUCE-CI
- Chambre Cce & d'Industrie CI
- Chambre Cce & d'Industrie Européenne
- Chambre Cce & d'Industrie France-CI
- Chambre Cce & d'Industrie Britannique
- Chambre Cce & d'Industrie Libanaise
- PAA
- PASP
- Synd. des Transitaires de CI
- Synd. Nat. des Transitaires de CI
- Toutes Directions Douanes

**CTEUR GENERAL** 

Le Directeur

Général

COTE D'INO Genéral DA Pierre A

Commandeur de l'Ordre National